

**Sites inscrits****Abords  
Château****Abords  
Pont****Quartiers  
anciens**

Dates de protection : 4 juil. 1939 – 7 déc. 1939 – 22 juin 1970

Superficies : 2,01 ha 0,84 ha 38,94 ha

## Les abords du château, les abords du pont fortifié, les quartiers anciens urbains

*Kaysersberg*

La ville de Kaysersberg se situe à l'entrée de la vallée de la Weiss, dans un site plutôt encaissé. Il existe trois sites inscrits sur la ville de Kaysersberg : Les abords du château attenant le site inscrit des quartiers anciens et celui du pont fortifié.

Le château du XIII<sup>ème</sup> siècle et ses abords forment une entité paysagère surplombant Kaysersberg. La tour historique rayonne alentour, dans cette zone encaissée du piémont.

Le pont fortifié et ses abords sont inclus dans le périmètre des quartiers anciens. Constitué en grès, ce pont fut construit au XVI<sup>ème</sup> siècle en remplacement d'un pont en bois. Il possède un parapet crénelé et porte un petit oratoire. Endommagé pendant la Seconde Guerre mondiale, ce pont fortifié a depuis été restauré à l'identique. Le pont compte, en amont et en aval, deux arches appareillées. Côté amont, l'oratoire, peut-être une ancienne échauguette, conserve encore une statue de la Vierge à l'Enfant datée du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Les parapets en maçonnerie sont percés d'archères canonnières et de canonnières.

L'ensemble urbain historique est également protégé. Les racines latines du nom de l'agglomération pourraient signifier « place forte » et « passage », qui correspond à cette situation urbaine.



Le château du Schlossberg

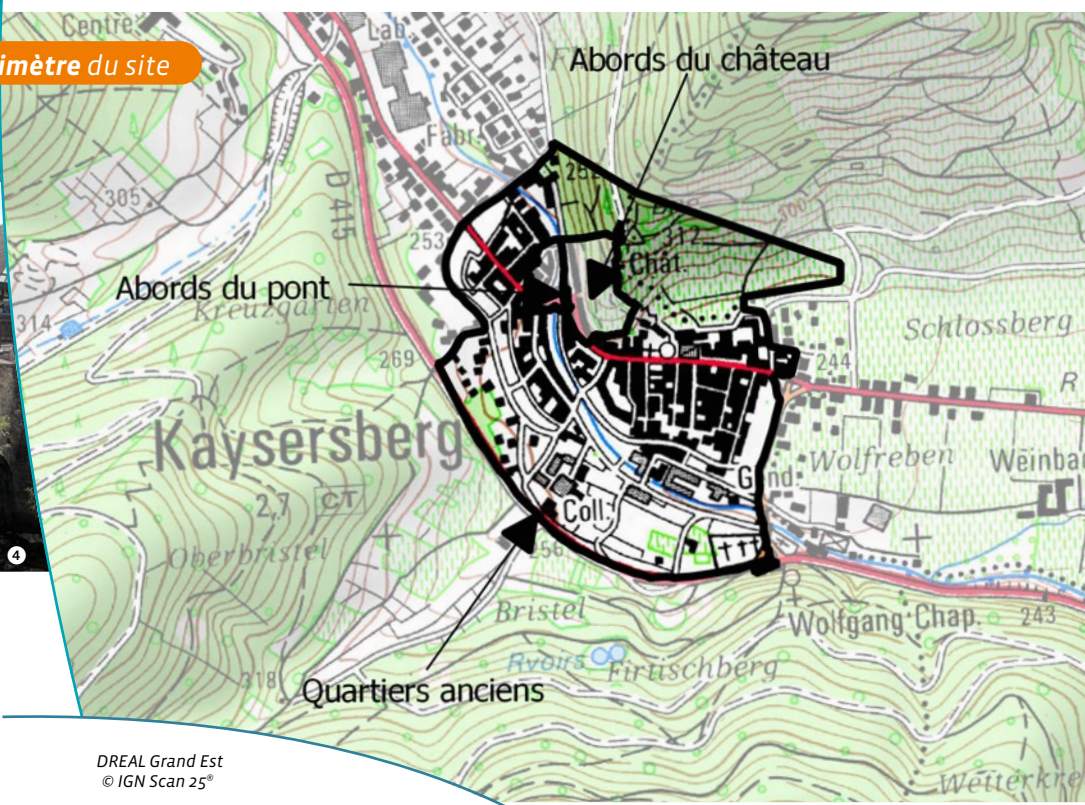


Vue en direction du pont et du centre urbain

**Critères de classement**→ **Pittoresque**



## Les abords du château, les abords du pont fortifié et les quartiers anciens urbains



DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25<sup>e</sup>

1 ~ Rue Jérôme Gebwiller

2 ~ Vue sur le pont fortifié et le château

3 ~ Rue du Général De Gaulle

4 ~ Le pont fortifié

### Inventaires - Autres mesures de protection

→ **Nombreux monuments historiques classés et inscrits**

### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus  
d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63